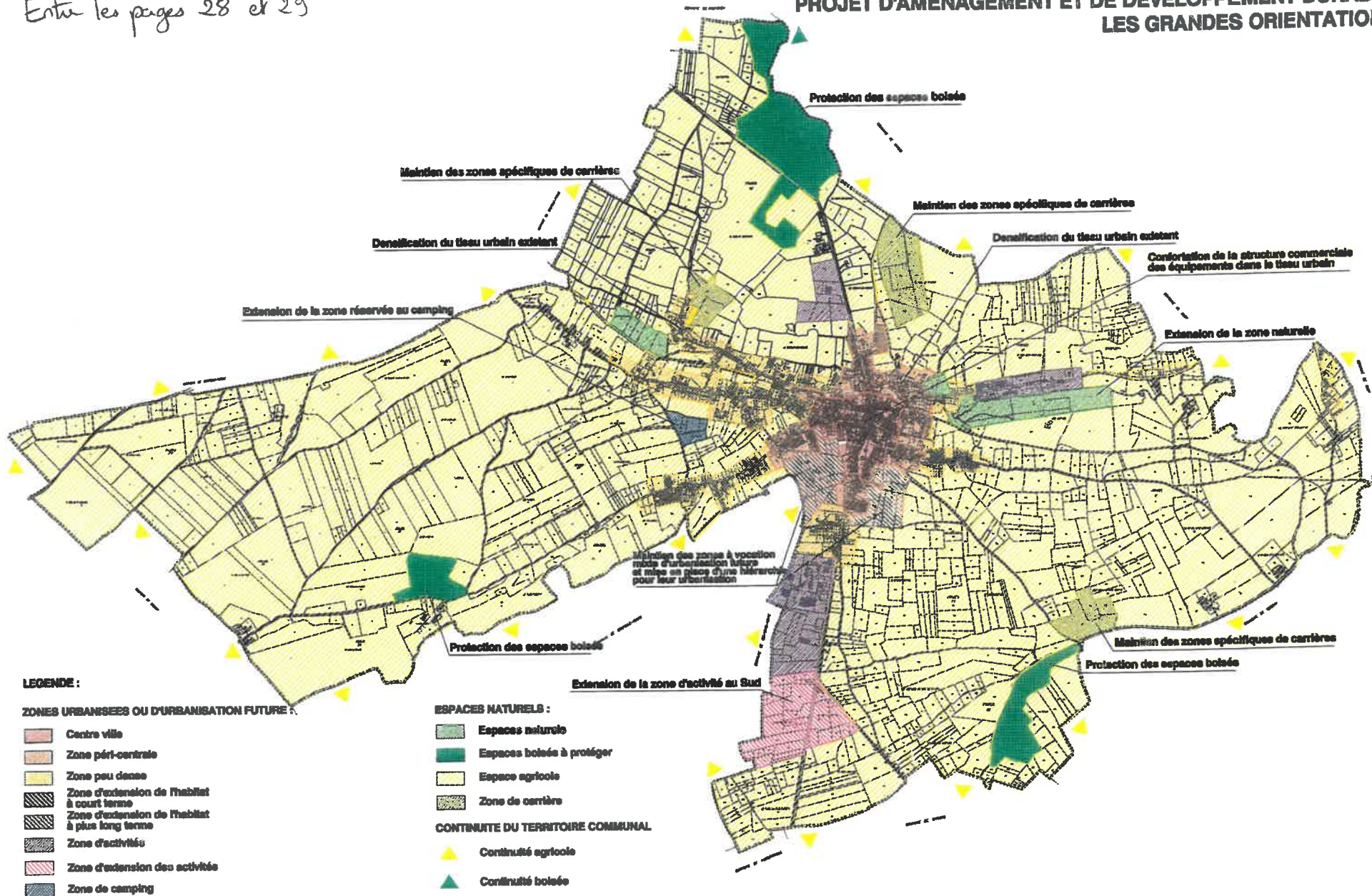


Entre les pages 28 et 29

# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE LES GRANDES ORIENTATIONS



**LEGENDE :**

**ZONES URBANISEES OU D'URBANISATION FUTURE :**

- Centre ville
- Zone péri-centrale
- Zone peu dense
- Zone d'extension de l'habitat à court terme
- Zone d'extension de l'habitat à plus long terme
- Zone d'activités
- Zone d'extension des activités
- Zone de camping

**ESPACES NATURELS :**

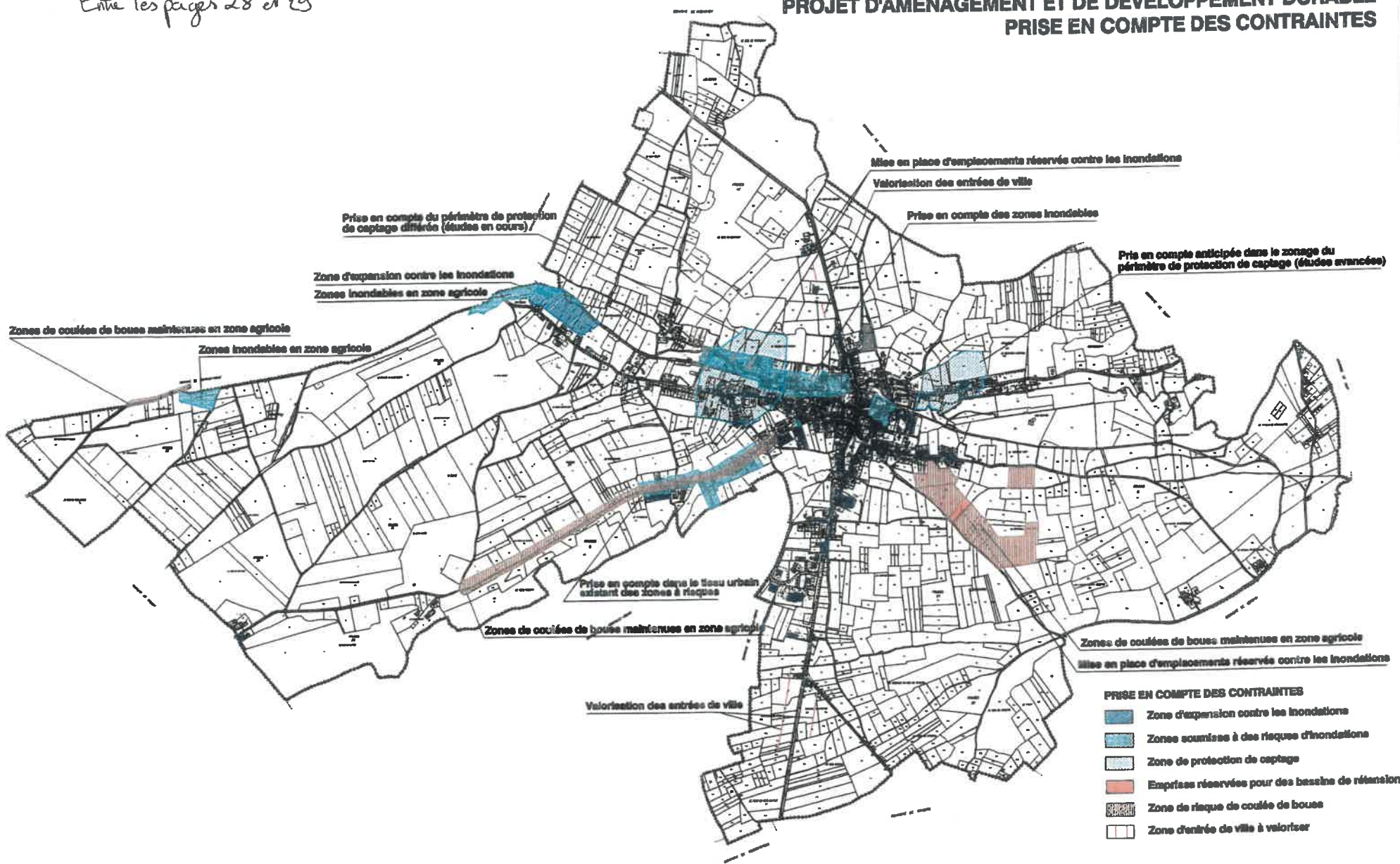
- Espaces naturels
- Espaces boisés à protéger
- Espace agricole
- Zone de carrières

**CONTINUTE DU TERRITOIRE COMMUNAL**

- Continuité agricole
- Continuité boisée

Entre les pages 28 et 29

# PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE PRISE EN COMPTE DES CONTRAINTES



Entre les pages 32 et 31

## ZONE D'URBANISATION FUTURE MIXTE AU LIEU-DIT « LE DERRIERE DE LA PLACE » : OCCUPATION ACTUELLE



La zone au lieu-dit « le derrière de la place » est actuellement occupée par des espaces agricoles, correspondant essentiellement à des pâtures.

Elle est urbanisable à court terme et est à vocation mixte, devant accueillir des logements, des équipements publics, des commerces, des services....



1 - Vue à partir de la rue des Pinsons



2 - Vue à partir de la rue des Pinsons



3 - Vue à partir de la rue Pierre Decréquy



4 - Vue à partir de la rue du Marais



5 - Vue à partir de la rue Pierre Decréquy

La zone du Chemin de Saint-Pol est actuellement occupée par des espaces agricoles, correspondant essentiellement à des pâtures. Elle est urbanisable à long terme.



1 – Vue à partir du chemin rural des Charbonniers



2 – Vue à partir du chemin rural des Charbonniers



3 – Vue éloignée sur la zone









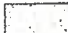



4 – Vue éloignée sur la zone

## OCCUPATION ACTUELLE DU SOL DE LA ZONE D'ACTIVITES "La petite Dimerie" ET SON EXTENSION



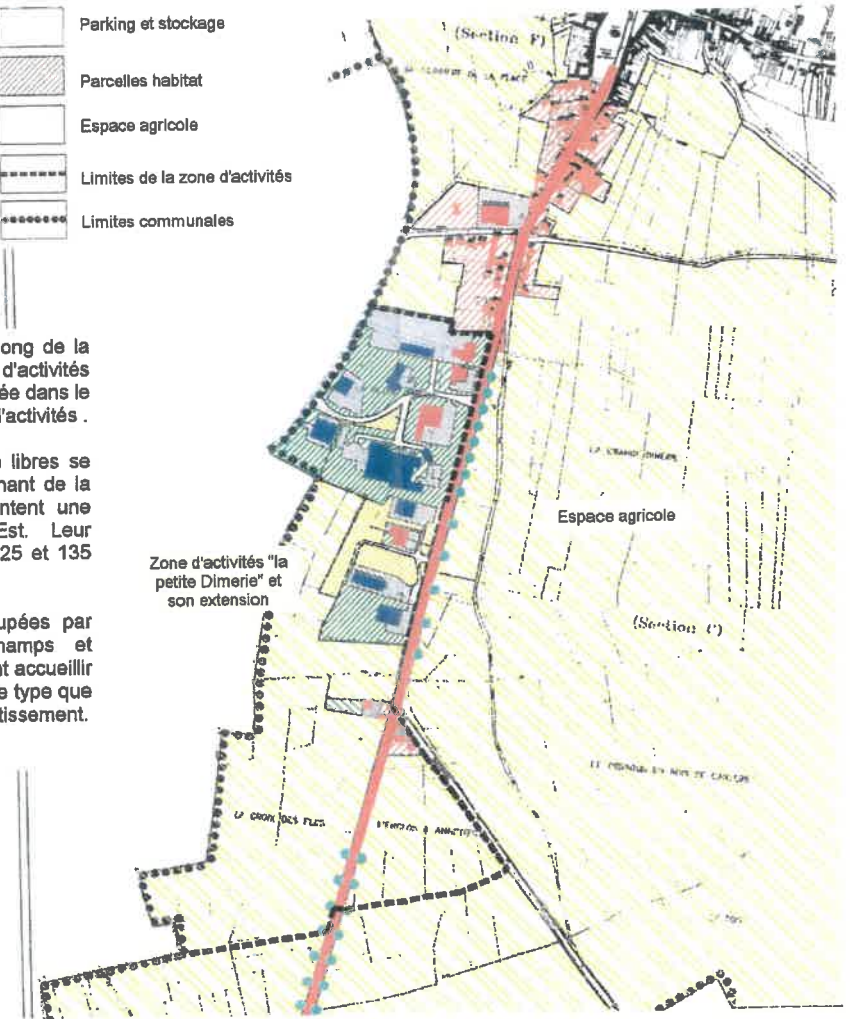
PHOTO AERIENNE - Juin 2 000

	Commerces		Parking et stockage
	Activités		Parcelles habitat
	Logements		Espace agricole
	Espaces verts		Limites de la zone d'activités
	Friches		Limites communales

A l'entrée Sud de la ville, le long de la RD 928, l'extension de la zone d'activités de "la petite Dimerie" est réalisée dans le prolongement du lotissement d'activités.

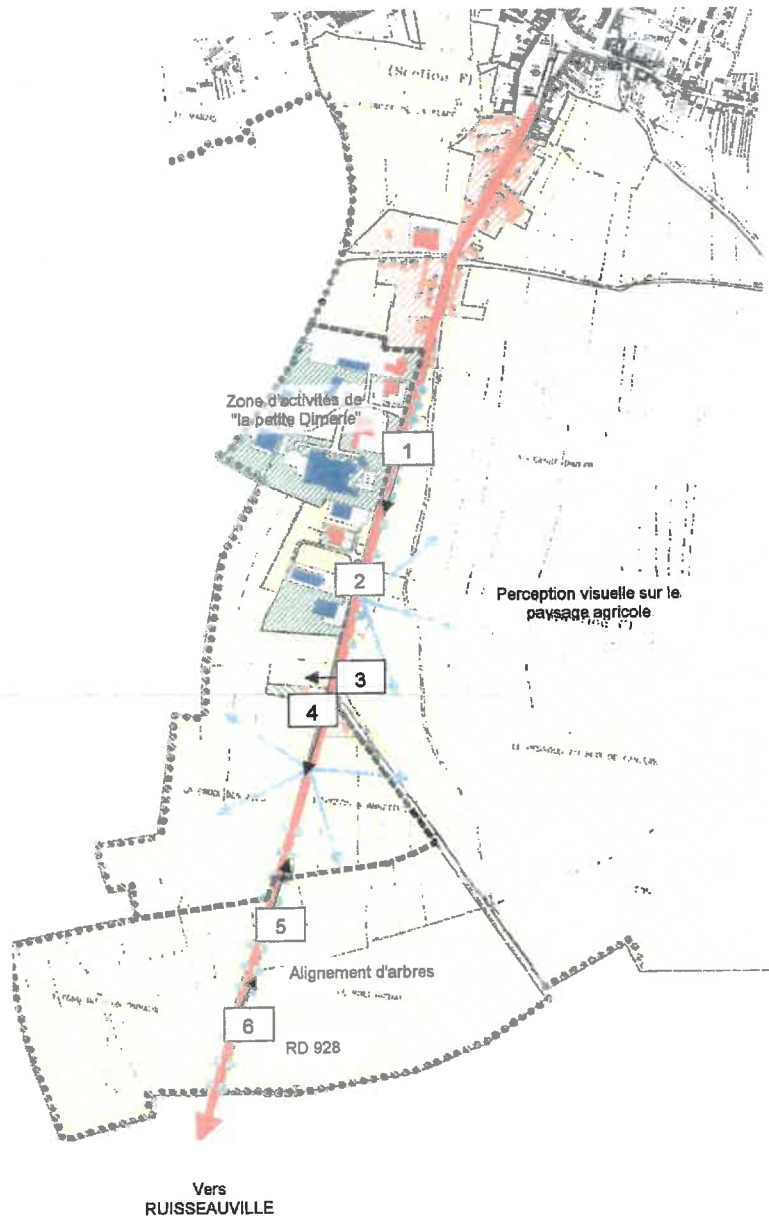
Au Sud, les parcelles encore libres se situent sur les plateaux dominant de la ville de Fruges. Elles présentent une légère déclinaison vers l'Est. Leur altitude est comprise entre 125 et 135 mètres.

Elles sont essentiellement occupées par des espaces agricoles (champs et pâtures). A terme, elles doivent accueillir des activités légères, de même type que celle déjà implantée dans le lotissement.





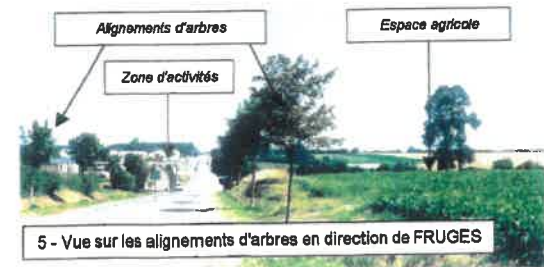
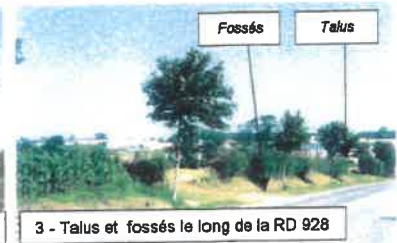
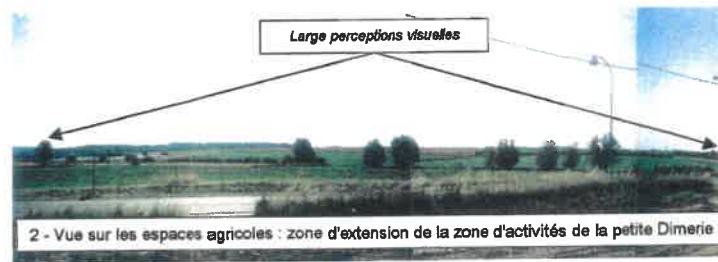
## ZONE D'EXTENSION DE LA PETITE DIMERIE AU SUD : LES PERCEPTIONS VISUELLES SUR LE PAYSAGE



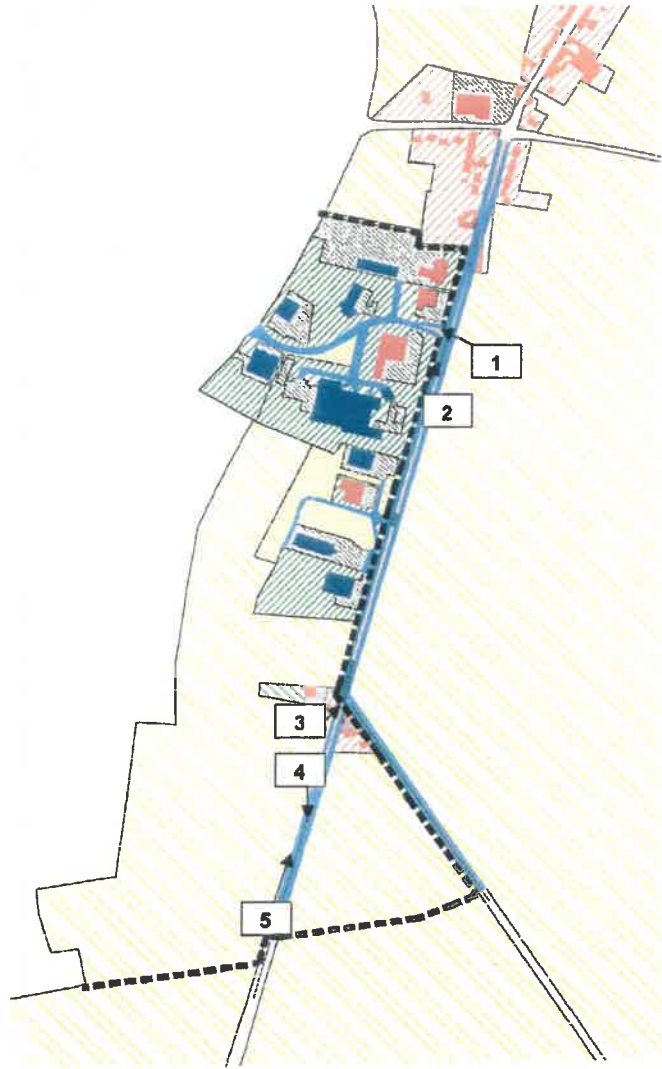
Pour les usagers de la RD 928, en venant du Sud, la commune de Fruges n'est pas perceptible. En revanche, la zone d'activités de "la petite Dimerie" est visible de loin. Implantée sur le plus haut secteur urbanisé de la commune, la zone d'activités annonce l'entrée de ville de Fruges.

Le long de la RD 928, les bas-côtés sont engazonnés et plantés d'alignement d'hêtres. Les arbres ne sont que d'un seul côté en face de la zone d'activités, puis inexistant au carrefour avec la RD 343 et enfin de part et d'autre de la voie jusqu'à la limite communale.

Les bâtiments d'activités sont implantés en retrait par rapport à la RD 928. Les espaces libres créés par ce retrait son traité en surface engazonnée ou en parking. Les bâtiments aux volumes imposant s'intègrent mal dans le passage naturel alentour.



## TYPOLOGIE DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 928 AU SUD

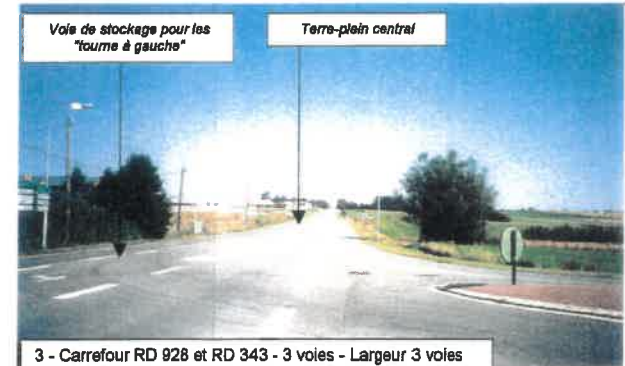


La RD 928 relie Fruges à Dunkerque et à Rouen. La typologie de cet axe structurant se modifie en fonction des espaces traversés : milieu naturel, zone d'activités, centre urbain. Avec ses 5 000 véhicules par jour entre Fruges et Ruisseauville, la RD 928 est classée voie à grande circulation.

Dans la zone étudiée, la RD 928 est traitée comme une voie routière. La large chaussée est aménagée d'un terre-plein central afin de réduire les voies et limiter les vitesses. Des voies de stockage sont marquées au sol pour les "tourner à gauche" des deux entrées dans la zone d'activités et en direction de la RD 343.

Les accès aux entrées et sorties de la zone d'activités ne sont pas assez marqués et sécurisés.

Seuls les alignements d'arbres et le bâti des activités annoncent l'entrée de ville. Le long de la RD 928, il n'y a pas de transition entre le milieu naturel et la zone d'activités qui s'impose fortement au paysage.

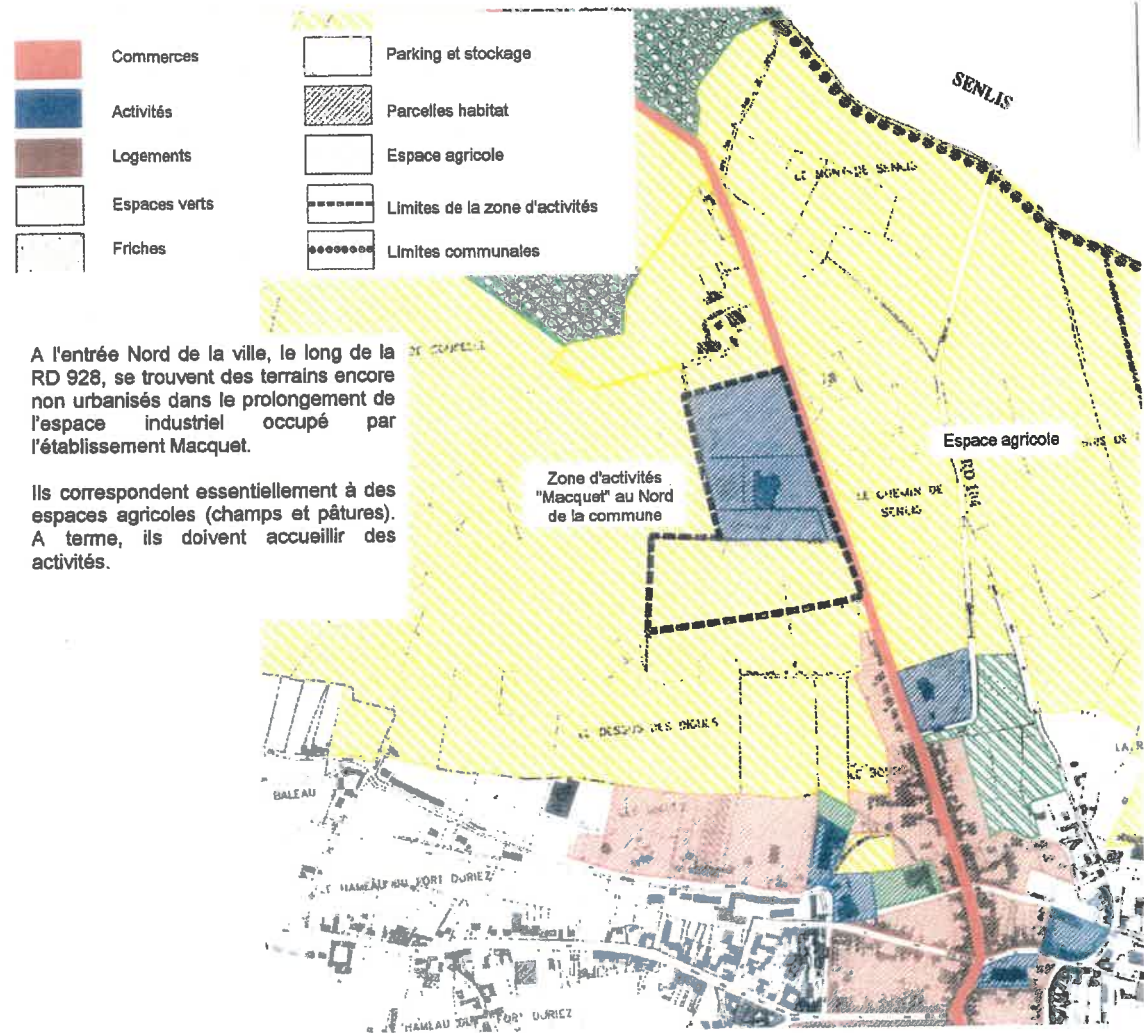




## OCCUPATION ACTUELLE DU SOL DE LA ZONE D'ACTIVITES AU NORD DE LA COMMUNE

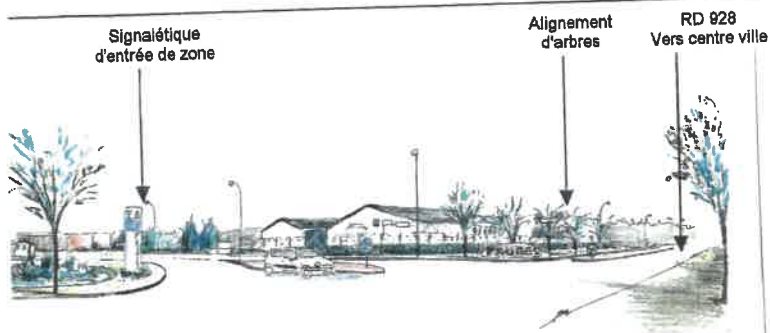


PHOTO AERIENNE - Juin 2 000





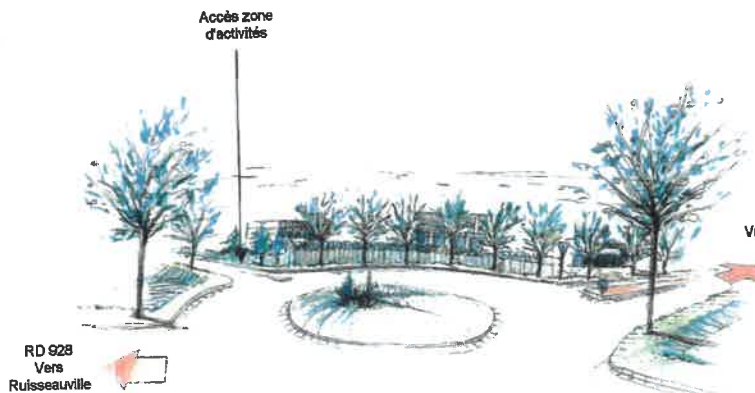
# PROPOSITION D'AMENAGEMENT DE L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA PETITE DIMERIE



Proposition d'aménagement de l'entrée existante de la zone d'activités



Proposition d'aménagement de l'entrée existante de la zone d'activités



Proposition d'aménagement du giratoire d'accès à l'extension de la zone d'activités

